

# **Elections renouvellement du Bureau national et de la présidence**

# FOIRE AUX QUESTIONS A DESTINATION DES CANDIDATS ET ELECTEURS

## + Liste des thématiques

- 1) RECEVABILITE DES LISTES
- 2) DATES DE CAMPAGNE
- 3) LISTE ELECTORALE
- 4) INFORMATION DES ADHERENTS
- 5) VOTE ELECTRONIQUE
- 6) PROFESSIONS DE FOI
- 7) BUDGET DE CAMPAGNE
- 8) CAMPAGNE ELECTORALE
- 9) QUESTIONS DIVERSES

# 1) RECEVABILITE DES LISTES

## QUESTIONS

- a) déclaration de candidature : qui fait le dépôt ?
- b) recevabilité d'une candidature d'un D3S détaché DH ?
- c) alerte sur deux hypothèses :
  - ✓ incompatibilité ;
  - ✓ mention de la qualité de vice président et de délégué de catégorie

## REPONSES

- a) les statuts prévoient une déclaration de candidature : donc le candidat tête de liste en est responsable ;
- b) un détaché D3S/DH est considéré pour son corps d'origine tant qu'il n'est pas intégré DH : donc sa candidature est recevable ;
- c) hypothèses
  - Si des incompatibilités sont constatées par la Délégation nationale lors du dépôt de liste, le candidat tête de liste dispose de 15 jours pour procéder aux modifications nécessaires. A l'expiration du délai, il devra présenter sa liste revue qui sera à nouveau contrôlée.
  - **Les mentions devant figurer sur les professions de foi devront préciser pour les candidats qui est vice pdt et qui est délégué national de catégorie** (art 30 des statuts : « *le candidat tête de liste majoritaire est président du syndicat puis les six candidats désignés comme tels sont vice-présidents et délégués nationaux de leur catégorie* »).

# 2) DATES DE CAMPAGNE

## QUESTIONS

- a) date de début de la campagne
- b) Date de clôture

## REPONSES

- a) La campagne débute en même temps que l'ouverture du dépôt des listes soit le 31 août 2020.
- b) La campagne sera clôturée le mercredi 21 octobre à 23H59 soit 9 jours après la date de fin du dépôt des listes

# 3) LISTE ELECTORALE ET ACCES A LA BASE DE DONNEES (CRM)

## QUESTIONS

- a) Accès à la base de données (CRM)
- b) liste électorale : contenu et diffusion

## REPONSES

- a) les têtes de liste disposeront d'un accès total à la base de données une fois la liste déposée officiellement et ce pour la durée de la campagne. La DN ne fournira aucun numéro de téléphone ou adresses email aux impétrants. À l'issue des élections, la DN retirera l'accès des candidats au CRM.
- b) la liste électorale est communiquée dans son intégralité avec rappel (lors de l'envoi par la DN + diffusion sur le site du SMPS + affichage à la DN) **du caractère confidentiel de toutes les informations à n'utiliser** que dans le cadre de la campagne ; le document devra obligatoirement être détruit à l'issue de celle-ci.

La liste électorale comprend l'adresse email des adhérents à jour de cotisation en 2019.

# 4) INFORMATION DES ELECTEURS

## QUESTIONS

- a) quelle information diffuser ?
- b) quels supports ?

## REPONSES

- a) - Diffusion d'une lettre d'information sur les élections et du règlement qui sera consultable sur le site
  - Article sur les élections dans le magazine publié en juillet avec publication du rétroplanning
  - Informations sur le vote électronique (fonctionnement, envoi des codes...) par email et sur le site
  - Diffusion de la liste électorale sur le site
  - Publication du bureau électoral (Président des opérations électorales + DN + 1 représentant/liste)
- b) site internet, réseaux sociaux, emailing, magazine

# 5) VOTE ELECTRONIQUE

## QUESTIONS

- a) nature de la prestation ?

## REPONSES

- a) Plateforme = consultation des candidatures (listes, PDF) + organisation du vote électronique + documentation/accompagnement + information électeurs + dépouillement.

# 6) PROFESSIONS DE FOI

## QUESTIONS

- a) règles applicables
- b) dates de retour des professions complètes

## REPONSES

- a) le format est le même pour chacun des candidats :
  - A4 recto / verso ;
  - nombre de caractères et du nombre de photos libres;
  - Possibilité d'utiliser le logo du SMPS
  - la DN fait office de boîte aux lettres : réceptionne les PDF et les met en ligne (site internet et plateforme via Néovote)
- **b) 12 octobre 2020 soit la date limite pour le dépôt des listes.**

# 7) BUDGET

## QUESTIONS

- a) budget alloué par liste ?

## REPONSES

- Budget limitatif de 2000€ (frais remboursés à l'issue du congrès sur la base des factures transmises par les candidats)

# 8) CAMPAGNE ELECTORALE

## QUESTIONS

- a) réunions régionales
- b) réseaux sociaux
- c) charte

## REponses

- a) A partir du démarrage de la campagne le 31/08 et jusqu'au 21/10, toute réunion régionale est considérée en tout ou partie comme une réunion de campagne et l'égalité de traitement des candidats doit prévaloir ;

Les SR s'ils organisent une réunion régionale, invitent chaque candidat tête de liste en vue d'une présentation de son programme ; La DN est informée systématiquement de l'organisation de ces réunions et de la participation des membres de chaque liste.

Chaque tête de liste peut également organiser ses propres réunions. Chaque liste organise ses déplacements.

b) Les listes concurrentes peuvent créer des comptes, pages, groupes sur les réseaux sociaux pour promouvoir leurs idées. Un candidat qui disposerait d'un compte dénommé « président SMPS / vice-président SMPS... » ne pourra pas s'en servir durant la campagne. Les candidats ne peuvent pas utiliser les réseaux sociaux du SMPS pour leur campagne.

c) Les candidats tête de liste doivent signer la charte pour que leur candidature soit recevable et s'engagent à la respecter.

# 9) QUESTIONS DIVERSES

## QUESTIONS

- a) des règles particulières pour la campagne ?

## REPONSES

- a)
  - liberté de parole dans le respect des valeurs promues par le SMPS
  - Défense des valeurs républicaines
  - Pas de diffamation
  - Bien dissocier ses fonctions actuelles au sein du BN/CN et sa candidature